

## Personnes-ressources

**Leader national**  
**Albert De Luca**  
514-393-5322

**Leader mondial**  
**Natan Aronshtam**  
416-643-8701

**Provinces de l'Atlantique**  
**Steven Carr**  
902-721-5565

**Québec**  
**Martin Vézina**  
514-393-7139

**Louis Boivin**  
418-696-3951

**Elaine-Nathalie**  
**Lamontagne**  
450-618-8112

**Julien Lassonde**  
418-570-6013

**Ontario**  
**Brian Harrigan**  
613-751-5421

**Len Lucier**  
905-315-6730

**Cheryl Manuel**  
519-650-7715

**Toronto**  
**Anil Chawla**  
416-643-8006

**Pesh Patel**  
416-643-8386

**Les Prairies**  
**Keith MacLaren**  
204-944-3558

**Ryan Dumonceaux**  
306-343-4348

**Alberta**  
**David Arthur**  
403-261-8176

**Colombie-Britannique**  
**Scott Robertson**  
604-640-3184

**Joanne Hausch**  
604-640-3306

## Nouveautés fiscales en R&D Nouvelles mesures pour le soutien à l'innovation en entreprise

Le 3 avril 2013 (13-2)

Au cours des dernières années, une grande attention a été portée à l'innovation et à son rôle dans l'amélioration de la productivité au Canada. Le soutien qu'accorde le gouvernement à l'innovation est très important si le Canada veut demeurer une destination mondiale de premier plan pour les entreprises innovatrices.

Le budget 2013 suit le plan établi par le gouvernement dans le budget 2012 dans le but de mieux équilibrer le financement de l'innovation entre les subventions directes et les encouragements fiscaux applicables à tous, et de mieux administrer le programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE).

### Financement direct pour l'innovation

Le budget annonce un soutien direct à l'innovation au Canada au moyen de programmes existants. Premièrement, pour inciter les partenariats entre l'industrie et les centres de recherche, le budget comprend trois initiatives de financement :

- 121 millions de dollars seront accordés sur deux ans au Conseil national de recherches du Canada (CNRC) afin de favoriser la croissance d'entreprises innovatrices au Canada.
- 20 millions de dollars seront fournis sur trois ans par l'intermédiaire d'un nouveau programme pilote du CNRC, le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), pour aider les petites et moyennes entreprises à commercialiser leurs recherches grâce à des notes de crédit dont elles pourront se servir au titre de la recherche, de la technologie et du développement commercial dans les universités, les collèges et d'autres établissements de recherche à but non lucratif.
- 37 millions de dollars par année seront accordés par l'entremise de conseils subventionnaires pour consolider les partenariats de recherche entre les établissements d'enseignement postsecondaire et l'industrie.

Deuxièmement, un investissement qui vise des secteurs d'activités définis :

- 325 millions de dollars seront injectés sur une période de huit ans dans Technologies du développement durable Canada pour continuer de soutenir les entrepreneurs dans le développement et la démonstration de technologies propres.
- 165 millions de dollars viendront soutenir la recherche génomique en 2014-2015.

## Liens connexes

***Nouveautés fiscales en R&D – archive***

**Fiscalité Deloitte**

**Mise à jour de votre abonnement**

- 141 millions de dollars fournis sur une période de deux ans seront affectés à assurer l'approvisionnement en isotopes médicaux et à maintenir la fiabilité et la sécurité des activités menées dans les laboratoires d'Énergie atomique du Canada limitée à Chalk River.
- Près d'un milliard de dollars sera affecté sur une période de cinq ans à l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD). Le gouvernement examinera en outre l'administration et le fonctionnement du programme afin d'en améliorer l'efficacité.
- Mise sur pied d'un programme de démonstration de technologies aérospatiales, auquel sera octroyé dans un premier temps 110 millions de dollars sur une période de quatre ans à partir de 2014-2015 et ensuite 55 millions de dollars par année dans le but d'appuyer des projets de technologie à grande échelle avec fort potentiel de commercialisation et de collaboration intersectorielle. Ce programme sera en partie financé par l'ISAD.

Enfin, 225 millions de dollars seront versés à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) afin de bonifier le prochain concours du Fonds de l'avant-garde et du Fonds des initiatives nouvelles, de maintenir ses opérations et de faire progresser les priorités en infrastructure de recherche. La FCI appuie l'infrastructure de recherche des établissements d'enseignement postsecondaire, des hôpitaux de recherche et d'autres établissements de recherche au Canada.

En plus du financement dont il est fait état dans le budget, le gouvernement a récemment annoncé qu'il apporterait du soutien à l'innovation dans les programmes suivants :

- Annoncé le 23 janvier 2013 : le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile (FISA) pourra compter, dès 2013, sur une autre tranche de 250 millions de dollars, répartie sur une période de cinq ans. Le FISA avance des fonds remboursables aux constructeurs automobiles qui participent à des projets de recherche et de développement axés sur la création de véhicules innovateurs, plus écologiques et à plus faible consommation de carburant.
- Annoncé le 15 mars 2013 : affectation de 90,6 millions de dollars au renouvellement et à la création de 120 chaires de recherche du Canada dans des établissements d'enseignement postsecondaire partout au pays.

## Programme pour la RS&DE

Le programme pour la RS&DE est un maillon vital du soutien que le gouvernement apporte à l'innovation en entreprise au Canada. Dans le budget 2013, le gouvernement annonce qu'un nouveau financement sera accordé à l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin d'améliorer la prévisibilité et l'application du programme pour la RS&DE, comme suit :

- L'ARC recevra 5 millions de dollars sur une période de deux ans pour lui permettre d'établir un contact plus direct avec les premiers demandeurs et les aider ainsi à mieux comprendre le programme.
- L'ARC recevra 15 millions de dollars sur une période de deux ans afin de consacrer plus de ressources à l'examen des demandes de RS&DE lorsque le risque de non-conformité est considéré comme étant élevé et que l'admissibilité au programme semble improbable.

En plus du nouveau financement destiné à l'ARC, le budget propose d'exiger des renseignements plus détaillés sur les formulaires de demande de RS&DE à propos des spécialistes en déclarations et des modalités de facturation. À la suite de consultations sur les honoraires conditionnels, le gouvernement a conclu que de telles ententes n'enlevaient

rien aux avantages que tirent les demandeurs du programme pour la RS&DE. Malgré tout, les demandeurs seront tenus d'indiquer s'il y a eu entente d'honoraires conditionnels et le montant de ces honoraires. Une pénalité de 1 000 \$ sera également imposée par demande de RS&DE où les renseignements appropriés n'ont pas été fournis.

### L'opinion de Deloitte

Nous ne pouvons que soutenir le gouvernement lorsqu'il s'agit de mettre en place des règles de gouvernance permettant de garantir l'intégrité du programme pour la RS&DE. Il faut espérer toutefois que le programme conservera sa nature d'incitatif sans quoi son efficacité sera affaiblie, rendant le Canada moins attrayant par rapport à des pays concurrents.

Nous sommes également heureux de l'annonce d'un nouveau financement direct destiné à l'innovation, mais nous estimons néanmoins qu'il faudrait faire encore davantage pour encourager les entreprises à se lancer dans l'innovation et à investir en R&D. Dans beaucoup de pays, les crédits d'impôt remboursables accessibles à tous les types de sociétés sont considérés comme un moteur pour l'innovation et l'investissement en R&D.

*Albert De Luca, leader national*

---

**[Accueil](#) | [Sécurité](#) | [Avis juridique](#) | [Confidentialité](#)**

1, Place Ville Marie, Bureau 3000  
Montréal, Québec H3B 4T9 Canada

© Deloitte s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées.

Ce document est publié par Deloitte s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte LLP, société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Deloitte s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Québec.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

**[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)**  
**Désabonnement**

#### Fil RSS

Veuillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.